

Objectifs généraux de l'enseignement instrumental selon les cheminements

Premier cycle : Instrument principal

Au terme du programme de baccalauréat en musique ou en enseignement de la musique, l'étudiant maîtrise les bases physiologiques et techniques du jeu de son instrument ou, dans le cas des chanteurs, de la voix. Il comprend bien les exigences esthétiques d'une interprétation musicale. Il a fait l'expérience du plaisir de jouer ou de chanter, que ce soit seul ou en groupe, et a acquis de bonnes habitudes de travail. Il a exploré une large variété de répertoires et de styles, et veut continuer à y faire des découvertes. Il envisage de jouer ou de chanter tout au long de sa carrière, peu importe le temps dont il disposera pour s'exercer. Il est disposé à enseigner aux niveaux élémentaires et sait où trouver les ressources dont il aura alors besoin.

Premier cycle : Concentration instrumentale

Au terme du programme de baccalauréat en interprétation (classique ou jazz et musique populaire), l'étudiant démontre qu'il comprend les concepts de base, les techniques particulières et les exigences esthétiques de plusieurs styles de musique. Ses prestations répondent déjà en substance à des normes professionnelles, tant en solo que dans un ensemble. Il manifeste aisance et confort dans son jeu ou dans son chant, quelque soit le répertoire interprété. Il est prêt à aborder le répertoire solo le plus avancé. Il a développé une solide autonomie dans son travail personnel. Il maîtrise l'art de passer une audition et, dans le cas des instruments d'orchestre, il a préparé les traits d'orchestre les plus courants. Il considère la poursuite des études à la maîtrise comme la voie à suivre pour atteindre sa pleine maturité artistique. Il est prêt à enseigner aux niveaux intermédiaires et sait où trouver les ressources nécessaires.

Deuxième cycle : Interprétation, concentration Soliste

Au terme du programme de maîtrise en interprétation, concentration *Soliste*, l'étudiant démontre une grande maîtrise de tous les aspects de son instrument ou de sa voix, sur le plan technique comme sur celui de l'esthétique. Ses interprétations démontrent qu'il a atteint une maturité artistique de niveau professionnel. Tout en ayant abordé les principaux langages et styles musicaux, il a su identifier les répertoires dans lesquels il peut exceller. Il interprète avec brio le répertoire le plus avancé, tant comme soliste que comme membre d'un ensemble. Il est prêt à se présenter à l'admission au doctorat en interprétation, comme à des auditions ou à des concours de haut niveau.

Deuxième cycle : Interprétation, concentration Accompagnement – musique de chambre

Au terme du programme de maîtrise en interprétation, concentration *Accompagnement – musique de chambre*, l'étudiant démontre une maîtrise complète de son instrument sur les plans technique et esthétique, et de son répertoire, autant comme accompagnateur et chambriste qu'en tant que soliste. Ses interprétations démontrent qu'il a acquis une grande maturité artistique et une solide connaissance du métier. Il interprète avec brio le répertoire de musique de chambre le plus avancé, et il est en mesure d'exécuter avec aisance toute partie d'accompagnement. Il est particulièrement préparé pour se perfectionner dans le cadre d'un programme de doctorat en interprétation. Il est qualifié, soit pour participer à un ensemble de chambre de haut niveau et accompagner tout genre d'instrument, soit pour occuper un poste de répétiteur dans une maison d'art lyrique.

Deuxième cycle : Interprétation, concentration *Orchestre – musique de chambre*

Au terme du programme de maîtrise en interprétation, concentration *Orchestre – musique de chambre*, l'étudiant démontre une grande maîtrise de tous les aspects de son instrument, sur le plan technique comme sur celui de l'esthétique. Il maîtrise notamment les principaux traits d'orchestre généralement exigés lors des auditions et il a acquis une solide expérience du travail en orchestre. Sa participation à des ensembles de musique de chambre démontre qu'il a atteint une maturité artistique de niveau professionnel. Tout en ayant identifié les répertoires dans lesquels il excelle, il sait aborder avec intelligence un large éventail de langages et de styles musicaux, y compris les répertoires les plus avancés. Il est prêt à se présenter à l'admission au doctorat en interprétation, comme à des auditions ou à des concours de haut niveau.

Deuxième cycle : Interprétation, concentration *Auteur-compositeur-interprète*

Au terme du programme de maîtrise en interprétation, concentration *Auteur-compositeur-interprète*, l'étudiant démontre une grande maîtrise des différents aspects propres à l'interprétation de chansons ou de pièces musicales dont une proportion importante a été composée par lui-même. Il est notamment en mesure de gérer un projet d'enregistrement cohérent sur les plans esthétique et stylistique, de travailler en équipe (tant en studio que sur scène) et d'approfondir sa démarche de création de manière réflexive.

Deuxième cycle : Didactique instrumentale

Au terme du programme de maîtrise en didactique instrumentale, l'étudiant démontre une maîtrise supérieure de tous les aspects de son instrument ou de sa voix, et de son répertoire, tant sur le plan technique que sur celui de l'esthétique. Il a abordé tous les principaux styles et en comprend les exigences expressives. Sa formation lui permet de poursuivre sa formation au doctorat en éducation musicale, cheminement « didactique instrumentale ».

Troisième cycle : Doctorat en musique — interprétation

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, composée d'une dissertation, d'un enregistrement et d'un récital final, l'étudiant démontre sa capacité à faire l'adéquation entre les œuvres choisies, la démarche de recherche-crédation, l'approche critique et le résultat musical, les aspects techniques propres à son instrument ou à sa voix ayant déjà été *transcendés*. Il est prêt à apporter une contribution originale et significative à son domaine et à enseigner à un niveau supérieur.